



## CONDITIONS TARIFAIRES

APPLICABLES EN DATE DU 1ER MARS 2026

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le présent document constitue les conditions tarifaires des services fournis par l'Agence Grands Comptes d'Arkéa Banking Services (ci-après les « **Conditions Tarifaires** ») applicables entre :

- Arkéa Banking Services, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 46 500 000 euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 440 180 388 et dont le siège social se trouve sis Bâtiment Le Bristol - 27 Avenue des Murs-du-Parc - 94300 Vincennes (ci-après « **ABS** »), et
- toute personne morale demandeuse ou titulaire d'un compte ouvert dans les livres d'ABS (ci-après le « **Titulaire** »), et son/ses mandataire(s) désigné(s) (ci-après le « **Mandataire** »).

ABS est un établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) soumis au contrôle et à la supervision de cette même autorité. ABS est également immatriculée au registre des mandataires d'intermédiaires en assurance sous le n°17 003 188 (le registre est tenu par l'ORIAS, Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances situé 1 rue Jules Lefebvre - 75311 Paris CEDEX 9, consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de mandataire d'intermédiaire en assurance. ABS dispose également du numéro d'identifiant unique suivant généré par l'ADEME (Agence de la transition écologique) : FR231846\_03ZXCS.

Toutes les opérations liant les parties conclues postérieurement à la date d'entrée en vigueur des présentes sont régies par ces dernières.

Le Titulaire et le Mandataire sont réputés avoir accepté les présentes Conditions Tarifaires soit de façon expresse, soit par l'utilisation des services, outils et site internet (ci-après le « **Site** ») d'ABS existants et à venir. Les Conditions Tarifaires en vigueur sont consultables sur le Site.

Les conditions générales en vigueur sont détaillées dans un document distinct, également mis à la disposition du Titulaire sur le Site (ci-après les « **Conditions Générales** »).

Des contrats et conventions distincts peuvent compléter les Conditions Générales et les Conditions Tarifaires afin de spécifier les modalités d'utilisation des comptes, services et produits spécifiques proposés par ABS. Les présentes Conditions Tarifaires s'appliquent également à ces conventions dès lors que celles-ci n'y dérogent pas explicitement.

Ces conventions sont énumérées ci-dessous (cette liste n'étant pas exhaustive) :

- les conditions particulières négociées, au cas par cas, entre ABS et le Titulaire (ci-après les « **Conditions Particulières** ») et leurs avenants éventuels ;
- la liste des Mandataires ;
- les conventions relatives aux services monétiques (exemple : convention Ebics).

Les conventions ci-dessus ainsi que les Conditions Générales et les Conditions Tarifaires forment ensemble la « **Convention de compte** ».

Sauf indication contraire, les tarifs indiqués dans les présentes Conditions Tarifaires s'entendent nets de toute taxe ou imposition de quelque nature que ce soit. Le Titulaire sera redevable des frais et commissions tels que prévus par la tarification alors en vigueur. Les commissions et frais seront assujettis, s'il y a lieu, aux impôts et taxes en vigueur, et notamment la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

En cas d'opérations en devise, ABS appliquera les taux et commissions de change en vigueur.

La tarification est susceptible d'évoluer. Le Titulaire reconnaît avoir pris connaissance de la tarification et en accepter les conditions ainsi que leur nature révisable. À cet effet, le Titulaire accepte et autorise, par les présentes et irrévocablement, que toutes sommes dont il serait redevable soient prélevées directement par débit de son compte.

Si le Titulaire sollicite auprès d'ABS une prestation spécifique ou une prestation qui n'est pas habituellement proposée par ABS, ABS peut percevoir d'autres frais et commissions sous réserve de l'accord préalable du Titulaire. Dans cette hypothèse, à défaut d'accord du Titulaire sur la tarification proposée, la prestation spécifique ou inhabituelle ne sera pas fournie au Titulaire.

Conformément à la réglementation, tout projet de modification tarifaire est communiqué au Titulaire sur support papier ou sur un autre support durable, au plus tard 1 mois avant la date d'application envisagée pour la modification tarifaire.

Lorsqu'une modification est imposée par la réglementation, celle-ci peut être applicable immédiatement. Le projet de modification tarifaire est réputé accepté par le Titulaire en l'absence de contestation de sa part avant la date d'application des modifications. Le projet de modification tarifaire peut être communiqué au Titulaire par tout moyen, notamment par e-mail, ou par courrier postal.

Les Conditions Tarifaires faisant l'objet de mises à jour régulières, il sera appliqué le tarif en vigueur au moment de l'utilisation du service concerné, ce que le Titulaire accepte expressément. Les modifications des taux d'intérêt et de change sont immédiatement applicables.

# SOMMAIRE

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### SOMMAIRE

#### TENUE DE COMPTE

1. Ouverture et tenue de compte
2. Découvert
3. Liquidités
4. Garantie des dépôts
5. Incidents de fonctionnement

#### GESTION DE COMPTE

1. Abonnement aux services de banque à distance
2. Télétransmission
  - TÉLÉTRANSMISSION EBICS T et TS
  - TÉLÉTRANSMISSION SWIFTNET
  - SÉCURISATION DES OPÉRATIONS
  - COORDONNÉES ERRONÉES OU NON CONFORMES
3. Relevés de compte
4. Frais de recherche de documents
5. Demandes de renseignements spéciaux
6. Dates de valeur

#### DÉCAISSEMENTS

1. Emission d'un virement SEPA
2. Prélèvements SEPA

#### ENCAISSEMENTS

1. Vente à distance : Citelis Intégral
2. Remise de chèque(s)
3. Réception d'un virement
4. Prélèvements SEPA

#### INTERNATIONAL

1. Paiements à destination de l'étranger
2. Vente à distance : Citelis Intégral
3. Remise de chèque(s)
4. Réception d'un virement
5. Encaissements en provenance de l'étranger

## TENUE DE COMPTE

Les tarifs indiqués ci-dessous sont les tarifs en euros (€) hors taxes (HT) par opération (sauf indication contraire).

### 1. Ouverture et tenue de compte

ABS propose plusieurs types de prestations à ses clients, pouvant inclure, le cas échéant, des prestations bancaires et financières en marque blanche et/ou des prestations de représentation auprès des systèmes d'échanges et de paiement.

Certains prix appliqués par ABS en matière de tenue des Comptes dépendent donc du(des) type(s) de prestations souscrit(s) par le Titulaire.

Si le Titulaire dispose d'au moins 1 (un) Compte dans les livres d'ABS et a souscrit auprès d'ABS à des prestations bancaires et financières en marque blanche et/ou des prestations de représentation auprès des systèmes d'échanges et de paiement	
Ouverture de compte	GRATUITE
Frais de tenue de compte	Selon Convention de compte et/ou Conditions Particulières
Frais annuels de gestion d'un compte inactif <sup>1</sup>	30,00 €
Frais d'attestations diverses	32,00 €
Délivrance du BIC et ou de l'IBAN	GRATUITE

<sup>1</sup> Applicable dès 6 mois sans aucun mouvement initié par le Titulaire sur le Compte.

Si le Titulaire dispose d'au moins 1 (un) Compte dans les livres d'ABS et a résilié les prestations bancaires et financières en marque blanche et/ou des prestations de représentation auprès des systèmes d'échanges et de paiement souscrites auprès d'ABS

Forfait mensuel de tenue de compte de 2 500 € HT par mois, incluant :

Ouverture de compte

Frais de tenue de compte

Frais annuels de gestion d'un compte inactif<sup>2</sup>

Frais d'attestations diverses

Délivrance du BIC et ou de l'IBAN

Si le Titulaire dispose d'au moins 1 (un) Compte dans les livres d'ABS sans avoir souscrit auprès d'ABS de prestations bancaires et financières en marque blanche et/ou de prestations de représentation auprès des systèmes d'échanges et de paiement

Forfait mensuel de tenue de compte de 5 000 € HT par mois, incluant :

Ouverture de compte

Frais de tenue de compte

Frais annuels de gestion d'un compte inactif<sup>3</sup>

Frais d'attestations diverses

Délivrance du BIC et ou de l'IBAN

<sup>2</sup> Applicable dès 6 mois sans aucun mouvement initié par le Titulaire sur le Compte.

<sup>3</sup> Applicable dès 6 mois sans aucun mouvement initié par le Titulaire sur le Compte.

## 2. Découvert

- Intérêts débiteurs (trimestriels)
  - Taux appliqué (base 360 jours).....Nous consulter
  - Taux majoré<sup>4</sup>.....Taux contractuel + 5 %
- Commission de confirmation (ou d'engagement).....Nous consulter
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé.....150 €
- Commission de dépassement.....GRATUIT
- Commission de plus fort découvert.....GRATUIT
- Commission de mouvement.....GRATUIT

## 3. Liquidités

- Facturation/rémunération des liquidités.....Voir Conditions Particulières

## 4. Garantie des dépôts

- Part de la cotisation relative aux encours du Titulaire éligibles au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) incluant un part remboursable et non remboursable
  - Formule appliquée.....Taux FGDR

## 5. Incidents de fonctionnement

- Frais de mouvement irrégulier (maximum 60 opérations par mois).....12,00 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision.....25,00 €
- Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP).....25,00 €
- Lettre de rappel pour régularisation
  - Envoi simple.....18,00 €
  - Envoi en courrier recommandé.....25,00 €

---

<sup>4</sup> En l'absence de découvert autorisé ou formalisé, les intérêts débiteurs sont calculés sur la base du taux minimum réglementaire publié tous les trimestres au journal officiel.

- Saisie sur compte / Opposition administrative et mesures d'exécution assimilées.....120,00 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD) : 10% du montant de la SATD dans la limite du plafond fixé par décret à la date de la SATD.
- Clôture de compte (par compte).....45,00 €

## GESTION DE COMPTE

Les tarifs indiqués ci-dessous sont les tarifs en euros (€) hors taxes (HT) par opération (sauf indication contraire).

### 1. Abonnement aux services de banque à distance

#### ESPACE CLIENT (« DOMIWEB »)

- Frais d'utilisation des services de banque à distance
  - Abonnement mensuel (Internet) en consultation.....**GRATUIT**
  - Abonnement mensuel (Internet) en opération.....15,00 €
- Modification (ajout et/ou suppression) de la liste des utilisateurs des services de banque à distance .....150 € par modification
- Option transfert de fichiers (sens Banque <-> Titulaire).....25,00 €
- Option module de validation des ordres de paiement.....**GRATUIT**
- Frais de clôture des services de banque à distance (par compte).....50,00 €

### 2. Télétransmission

#### TÉLÉTRANSMISSION EBICS T et TS

- Frais de mise en place.....50,00 €
- Frais de clôture.....50,00 €
- Sens Banque <-> Titulaire.....68,00 €

#### TÉLÉTRANSMISSION SWIFTNET

- Frais de mise en place.....Nous consulter
- Frais de clôture.....50,00 €
- Abonnement mensuel.....158,00 €
- Modification d'abonnement.....21,00 €

## SÉCURISATION DES OPÉRATIONS

- Abonnement mensuel validation d'ordres.....10,00 €
- Certificat électronique 3Skey.....Nous consulter

## COORDONNÉES ERRONÉES OU NON CONFORMES

- Frais pour coordonnées erronées ou fichier non conforme.....15,00 €

### **3. Relevés de compte**

- Edition et envoi des relevés mensuels initiaux.....**GRATUIT**
- Edition et envoi de l'échelle d'intérêts par trimestre (par relevé).....16,50 €
- Réédition de relevés de compte (par relevé).....10,00 €

### **4. Frais de recherche de documents**

- Frais de recherche simple ou duplicata (par document).....5,90 €
- Frais de recherche complexe de documents ou d'écritures (par document ou écriture).....27,00 €
- Photocopie supplémentaire ou de chèque (par document).....0,90 €
- Circularisation aux commissaires aux comptes (par document).....100 €

### **5. Demandes de renseignements spéciaux<sup>5</sup>**

- Actualisation administrative.....A partir de 185,00 €

---

<sup>5</sup> En fonction de la taille de l'entreprise et de la complexité des travaux d'actualisation.

## 6. Dates de valeur

- Remise de chèques.....J+1 ouvré<sup>6</sup> (J : jour de comptabilisation)
- Virement au crédit.....J (J : jour de réception des fonds)
- Remise de télécollecte carte bancaire.....J+1 (J : jour de transaction)
- Remise de prélèvement.....J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
- Virement / VSOT en débit.....J (J : jour de traitement de l'opération)

---

<sup>6</sup> Jour ouvré : Jour non férié, hors week-end et/ou jour d'ouverture des systèmes d'échanges et de paiement.

## DÉCAISSEMENTS

Les tarifs indiqués ci-dessous sont les tarifs en euros (€) hors taxes (HT) par opération (sauf indication contraire).

### **1. Emission d'un virement SEPA**

- Émission d'un virement unitaire SEPA<sup>7</sup> en faveur d'un compte .....Nous consulter
- Virement saisi par l'Agence Grands Comptes.....40,00 €
- Émission de virements SEPA remis en nombre.....Nous consulter
- Émission de virements commerciaux.....Nous consulter
- Émission de virements de trésorerie
  - Par remise
    - Télétransmise (transfert de fichier via l'espace client, EBICS T ou TS, SWIFTNET).....3,45 €
  - Par virement
    - Saisi par l'Agence Grands Comptes.....40,00 €
    - Télétransmis (transfert de fichier via l'espace client, EBICS T ou TS, SWIFTNET).....6,00 €
- Émission de virements urgents unitaires
  - Saisis par l'Agence Grands Comptes.....40,00 €
  - Via l'espace client.....6,00 €
- Émission de virements instantanés (Instant Payment).....Nous consulter
- Frais par virement occasionnel incomplet.....25,00 € par demande de rappel

---

<sup>7</sup> Le virement SEPA répond aux critères suivants : être libellé en euros, entre deux comptes de la zone SEPA, avec fourniture d'un IBAN (n° de compte international) et d'un code BIC (code SWIFT de la banque), être émis en mode «SHARE» (frais partagés). L'espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euro) couvre l'Espace Économique Européen (27 États membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein) + la Suisse et Monaco.

## **2. Prélèvements SEPA**

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA .....GRATUIT
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... GRATUIT
- Frais d'opposition.....14,50 €
- Frais de rejet.....22,00 €

## **ENCAISSEMENTS**

Les tarifs indiqués ci-dessous sont les tarifs en euros (€) hors taxes (HT) par opération (sauf indication contraire).

### **1. Vente à distance : Citelis Intégral**

- Frais de mise en service.....122,00 €
- Abonnement mensuel.....16,60 €
- Frais de non-utilisation..... GRATUIT
- Commission commerçant.....Nous consulter

### **2. Remise de chèque(s)**

- Remise de chèque en télécollecte (CHPR et/ou TLMC).....Nous consulter

### **3. Réception d'un virement**

- Virement reçu.....Nous consulter

## 4. Prélèvements SEPA

- Demande d'ICS.....25,00 €
- Remise en nombre
  - Possibilité de remise des prélèvements en nombre par les canaux suivants :  
Transfert de fichiers via l'espace client, EBICS (T ou S), SWIFTNET
    - Par remise (quel que soit le canal utilisé et le type de prélèvement)  
.....3,50 €
    - Le prélèvement (first ou récurrent).....0,31 €
    - Impayé sur prélèvement remis.....10,00 €
- Prélèvement unitaire.....5,00 €

## INTERNATIONAL

Les tarifs indiqués ci-dessous sont les tarifs en euros (€) hors taxes (HT) par opération (sauf indication contraire).

Aux commissions listées dans les rubriques ci-après s'ajoutent éventuellement une commission de change si l'opération nécessite l'achat ou la vente de devises et les frais éventuels du correspondant.

### 1. Paiements à destination de l'étranger

- Emission d'un virement non SEPA
  - Virement émis via l'espace client .....0,10 % (18,50 € minimum)
  - Virement saisi par ABS.....0,10 % (25,00 € minimum)
- Ressaisie du ticket TPE.....1,73 €
- Commission proportionnelle.....Nous consulter
- Application privative.....4,55 € par unité
- Reporting monétique.....Nous consulter

### 2. Vente à distance : Citelis Intégral

- Frais de mise en service.....122,00 €
- Abonnement mensuel.....16,60 €
- Frais de non-utilisation.....**GRATUIT**
- Commission commerçant.....Nous consulter

### 3. Remise de chèque(s)

- Remise de chèque en télécollecte (CHPR et/ou TLMC).....Nous consulter
- Encaissement de chèque en devise.....50,00 €

#### 4. Réception d'un virement

- Virement reçu.....Nous consulter
- Par remise (quel que soit le canal utilisé et le type de virement).....3,50 €
- Virement télétransmis (EBICS, SWIFTNET, option transfert de fichiers via l'espace client) .....0,10 % (18,50 € minimum)
- Virement de trésorerie télétransmis.....7,00 €
- Virement de trésorerie saisi par l'Agence Grands Comptes.....40,00 €
- Commission d'intervention / réparation.....20,00 €
- Services / options :
  - Urgent / SDVA (Same Date Value) (s'ajoute à la commission de virement émis).....6,00 €
  - Frais par virement permanent.....0,10 % (18,50 € minimum)
  - Frais Our (s'ajoute la commission de virement émis).....20,00 €
  - Avis SWIFT (abonnement ou ponctuel) (email ou fax).....5,00 €
  - Avis d'opération.....5,00 €

#### 5. Encaissements en provenance de l'étranger

- Virement reçu (rapatriement) :
  - Virement international.....14,50 €
  - Commission d'intervention / réparation.....15,00 €
- Services / options :
  - Préavis de réception des fonds .....5,00 €
  - Avis d'opération.....5,00 €
  - Réparation (BIC ou IBAN erroné).....15,00 €
- Autres services : pour toute autre service lié aux prestations bancaires en marque blanche, nous consulter.

*Arkea Banking Services - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 46 500 000 euros, dont le siège social se situe : Bâtiment Le Bristol - 27 Avenue des Murs-du-Parc - 94300 Vincennes, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le n°440 180 388.*